

COMPOSITION DU COMITÉ EHDA

- ▶ 10 parents désignés par le comité de parents
- ▶ 2 représentants du personnel enseignant
- ▶ 1 représentant du personnel professionnel
- ▶ 1 représentant du personnel de soutien
- ▶ 1 représentant des directions d'école
- ▶ 1 représentant des organismes extérieurs
- ▶ 1 représentant de la direction générale (commissaire)

Les personnes suivantes assistent aux rencontres mais n'ont pas droit de vote donc, ne sont pas considérées pour l'atteinte du quorum :

- *Directeur adjoint des Services éducatifs particuliers et complémentaires, M. Thierry Lauzon.*
- *Représentante de la Direction générale, Mme Laurence Duval.*